

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 1<sup>er</sup> mars 2019

## Le Tribunal administratif rejette le référé contre la déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'aménagement de l'A480

Le Tribunal administratif de Grenoble s'est prononcé ce vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 sur un référé-suspension introduit par quatre particuliers domiciliés à Grenoble contre l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet A 480 - Rondeau.

Le préfet de l'Isère a pris connaissance de l'ordonnance du Tribunal administratif rejetant le référé-suspension présenté contre la déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'aménagement de l'A480.

Ce projet majeur pour l'amélioration des conditions de circulation des Grenoblois et des Isérois peut entrer désormais dans sa phase de réalisation concrète.

A terme, il impliquera moins de bouchons, moins de pollution et moins de bruit pour tous, et donc une meilleure qualité de vie au quotidien pour les Grenoblois et les Isérois.

### Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38